



# Financer un projet de solidarité internationale

*Quelques pistes à explorer...*

## Introduction

- 1- Premiers conseils
- 2- Autofinancement
- 3- Apport du Partenaire dans le Pays
- 4- Financements privés
- 5- Financements publics

## Conclusion

## Introduction : Mobilisation générale !

Ca y est, le projet est lancé. Toute l'équipe s'investie pour que le projet aboutisse, mais il manque le financement. Où trouver l'argent ? C'est bien beau d'avoir des idées, mais il faut ensuite trouver les moyens de les mettre en œuvre.

Vous trouverez dans cette fiche pratique quelques conseils et règles de base pour trouver des financements à votre projet. Mais ce document n'est pas exhaustif.

CERAPCOOP vous invite à suivre les formations organisées tout au long de l'année et qui concernent toutes les étapes de la construction d'un projet. Les thèmes et dates de ces formations sont disponibles sur le site internet de CERAPCOOP : [www.cerapcoop.org](http://www.cerapcoop.org) ou sur demande par mail à l'adresse suivante : [cerapcoop@wanadoo.fr](mailto:cerapcoop@wanadoo.fr)

# 1- Premiers conseils

L'important, c'est de **rester motivé autour du projet**. Mobilisez-vous, investissez-vous dans ce projet, les éventuels financeurs ne vous aideront que si vous-même vous croyez à votre projet et que vous le montrez en y mettant toute votre énergie. Mobilisez votre entourage. Parlez de votre projet à vos proches, famille, amis, ils vous aideront dans vos recherches de financement et seront vos meilleurs sponsors. Mobilisez les média locaux en leur fournissant des dossiers de presse, en rencontrant des journalistes des journaux, télé et radios locales. Plus votre projet sera connu, plus les bailleurs vous réserveront un bon accueil.

**Ne lâchez pas le morceau !** Un contact téléphonique ou un entretien avant le dépôt de votre dossier seront toujours un plus. Ne laissez pas votre courrier tomber aux oubliettes, prenez le temps de téléphoner régulièrement pour savoir si votre dossier est bien arrivé, proposez de rencontrer la personne responsable afin de lui présenter directement votre projet, d'apporter des documents nouveaux... Manifestez-vous auprès d'eux jusqu'à l'obtention d'une réponse et si celle-ci est négative, reprenez contact pour en connaître la raison.

Il est impératif de **se renseigner en détail sur les procédures établies** de demande de financement ou de participation à des concours ou appels à projets avant d'envoyer des dossiers sans réfléchir. Vérifiez d'abord les conditions d'éligibilité, les dates limites de dépôt, ainsi que la forme que doit prendre la demande (formulaire à compléter, plan-type, documents à fournir...)

## Etapes de la recherche de financements :

1. Identifier le ou les organismes susceptibles de financer votre projet
2. Se procurer les formulaires et les lire
3. Rédiger le dossier et le budget
4. Réunir les pièces demandées
5. Envoyer le tout avec un courrier d'accompagnement
6. Faire un suivi des différents dossiers envoyés

## 2- Autofinancement

Il est important d'autofinancer une partie conséquente du projet. En principe, on estime que cet autofinancement doit au moins couvrir les frais de transport (avion et sur place), voire, encore mieux, tous les frais de mission (hébergement, nourriture, transports).

Cet autofinancement (ou ressources propres) vous permet de démontrer aux bailleurs de fonds potentiels votre implication, votre prise de risques, dans le projet. C'est un gage de sérieux.

### **A- Participation financière individuelle :**

Chaque participant au projet est invité à participer financièrement de manière individuelle au projet. Cette participation doit résulter d'un choix collectif qui prend en compte les possibilités financières de chacun. Les parents soutiennent souvent les jeunes en finançant une grosse partie de cette participation individuelle. Mais les bailleurs recherchent plus un investissement des jeunes que de leur famille.

### **B- Petits boulots :**

Afin de gagner de l'argent, vous pouvez aussi vous lancer dans des petits boulots style baby-sitting, lavages de voitures, inventaires dans les hypermarchés, brocantes, travail saisonnier.

### **C- Vente :**

Vous pouvez aussi confectionner (bougies, tee-shirts) ou faire fabriquer (stylos, briquets) des objets à vendre. A vous de fixer un prix qui représente un don ainsi que le remboursement des frais engagés pour la fabrication! Votre entourage pourra ainsi soutenir votre projet en vous achetant ces objets.

### **D- Organisation d'évènements - animations :**

Vous pouvez aussi organiser des soirées (concerts, repas), des manifestations sportives (tournois sportifs), des manifestations théâtrales avec entrée payante vous permettant de rentrer dans vos frais tout en dégageant des bénéfices. Les marches de soutien sont aussi un bon moyen de collecter des fonds.

## 3- Apport du partenaire

**Acteur à part entière dans le projet, votre partenaire peut également financer une partie de celui-ci : en apportant une aide en main d'œuvre ou en offrant l'hébergement par exemple. Vous devez être conscients que cela représente un investissement pour lui, même si ce n'est pas de l'argent.**

## 4- Financements privés

### A- Dons personnels :

C'est le moment de faire appel à la famille élargie, aux amis et aux amis des amis en leur demandant de soutenir votre projet par un don dont le montant reste libre. En échange, tenez les régulièrement au courant des avancements du projet.

### B- Soutien d'entreprises :

#### 1- Attention au sponsoring !

Le sponsoring est le soutien apporté par une entreprise à un projet avec une contrepartie. Il peut donc s'agir d'un apport financier ou matériel en échange de publicité. Mais attention à ce que l'accord soit équilibré et que la marque que vous portez ne soit pas contraire aux valeurs de votre projet.

#### 2- Pourquoi du mécénat ?

En soutenant des projets de solidarité internationale, les entreprises cherchent à développer leur image en interne ou en externe. C'est cet objectif qu'il faut garder en tête. Certaines entreprises ne voudront pas soutenir des projets de jeunes car trop incertains et risqués, alors que d'autres, conformément à leur esprit d'entreprise, vous aideront parce que vous êtes jeunes et que vous osez. A vous d'étudier la stratégie des entreprises

#### 3- Fondations d'entreprises :

Certaines entreprises ont créé des fondations ou des associations pour soutenir et encourager des projets de jeunes. Ces aides aux projets prennent souvent la forme de bourses ou concours répondant à des règles précises de forme et de calendrier auxquelles il convient de se soumettre.

#### Fondation de France ([www.fdf.org](http://www.fdf.org)):

Les prêts d'honneur de la fondation aident chaque année des jeunes âgés de 18 à 30 ans à réaliser des projets présentant un intérêt général et un début de concrétisation. Le candidat devra attester de la réalité des moyens déjà mis en œuvre pour la réalisation de sa vocation.

Bourse Déclis jeunes : Chaque année, la Fondation de France lance un appel à candidature pour la bourse Déclis jeunes qui permet à une vingtaine de projets réalisés par des jeunes entre 18 et 30 ans dans les domaines les plus divers, de l'humanitaire à la protection de l'environnement, en passant par le culturel ou le médical de bénéficier d'une aide. La bourse s'élève à 7600 Euros.

Attention : les projets collectifs n'entrent pas dans le cadre de ce concours. Les demandes se font entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 novembre de l'année en cours.

[www.fdf.org/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=54](http://www.fdf.org/jsp/site/Portal.jsp?page_id=54)

**Concours AGF Campus :**

Le concours AGF Campus récompense chaque année 5 projets étudiants remarquables. Qu'ils soient à vocation culturelle, humanitaire, environnementale, économique ou sportive, tous les projets sont les bienvenus. Le 1er prix est de 6 000 euros, le 5ème prix de 1000 euros. Il faut être étudiant (niveau bac+4/5), et porteur d'un projet novateur.

[www.agf.fr/prixagfcampus](http://www.agf.fr/prixagfcampus)

**Caisse Epargne - Concours Ecureuil Association**

Le Concours Ecureuil Association récompense le dynamisme, l'innovation et l'implication des associations dans la société civile. Un thème central est déterminé chaque année. Le concours décerne des prix nationaux et des prix régionaux.

Les dossiers de candidature sont à retirer à partir du mois d'octobre dans les agences Caisse d'Épargne ou à télécharger sur [www.associatis.com](http://www.associatis.com) ou [www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr).

Ils sont à renvoyer avant la fin novembre.

**Crédit Mutuel - Concours des Jeunes qui Osent**

Destiné aux projets humanitaires, culturels, musical, multimédia, sportif, écologique portés par des jeunes entre 16 et 25 ans. 1<sup>er</sup> prix : 1 000 €.

<https://www.creditmutuel.fr/groupe/fr>

**Crédit Mutuel - Concours « Les associations et la citoyenneté »**

Le Crédit Mutuel organise un concours "les associations et la citoyenneté". Son objectif est de récompenser les associations pour les "actions de citoyenneté" qu'elles auront mises en place au profit de la flore, de la faune, mais aussi en faveur de la personne et de la planète. Ces actions peuvent concerner de nombreux domaines touchant à la citoyenneté (solidarité, tourisme, civisme, commerce équitable, culture, handicap, protection de l'environnement...). Prix : de 500 à 3000 € - Les dossiers sont à rendre du 15 septembre au 30 octobre 2007.

Plus d'infos sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) ou à la mutuelle de services de la MRES [o.noel@mres-asso.org](mailto:o.noel@mres-asso.org) - Contact : Audrey Delemer - [a.delemer@mres-asso.org](mailto:a.delemer@mres-asso.org)

Il existe d'autres entreprises ou fondations d'entreprises qui soutiennent les projets de solidarité, selon les thématiques ou zones géographiques. A vous de choisir en fonction de votre projet !

**Fondation d'entreprise de Veolia Environnement**

Développement durable

[www.veoliaenvironnement.com/fr/groupe/mecenat/](http://www.veoliaenvironnement.com/fr/groupe/mecenat/)

**Fondation Carrefour**

Urgence, pauvreté, santé, culture, dans les pays où l'enseigne est implantée

[www.carrefour.com/francais/nosengagements/solidairetout.jsp](http://www.carrefour.com/francais/nosengagements/solidairetout.jsp)

**Fondation Jaffé**

Prix ou bourses de voyage ayant vocation d'encourager et aider les étudiants à faire des expériences destinées au progrès et au bien être de l'humanité

**Fondation d'entreprise "Elle"**

Education, formation, insertion des femmes

[www.ellefondation.org](http://www.ellefondation.org)

**Fondation d'entreprise Crédit Coopératif**

Les prix et Trophée de l'initiative en Economie Sociale, micro finance



Votre agence au niveau régional : Crédit Coopératif - 33 Bd Berthelot - 63400 Chamalières  
[www.groupe.credit-cooperatif.coop/fondation\\_cc.html](http://www.groupe.credit-cooperatif.coop/fondation_cc.html)

**Fondation d'entreprise Air France**

Education et formation pour les enfants et jeunes malades handicapés ou en grande difficulté  
[www.fondation.airfrance.com](http://www.fondation.airfrance.com)

**Fondation d'entreprise EDF**

Développement social et environnemental, dialogue entre les hommes et les cultures  
[www.edf.fr/index.php4?coe\\_i\\_id=211](http://www.edf.fr/index.php4?coe_i_id=211)

**Fondation Cetelem**

Projets à caractère social/ humanitaire initiés et réalisés par des jeunes chercheurs en sciences économiques, juridiques, humaines et sociales, regroupés en association  
[www.fondation.cetelem.com](http://www.fondation.cetelem.com)

**Fondation Adecco**

Soutien à l'éducation des enfants et adolescents  
[www.fondation@adecco.fr](http://www.fondation@adecco.fr)

**Fondation Dexia Crédit Local**

La fondation Dexia Crédit Local contribue à l'apprentissage de la citoyenneté notamment en favorisant, en relation avec les élus locaux, des actions concrètes visant à développer l'information et les initiatives citoyennes portées par les habitants, particulièrement les jeunes, dans leur environnement de proximité. Seules les missions locales et leurs animations régionales chargées de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes sont habilitées à participer à l'appel à projets lancé chaque année par la Fondation.

Fondation Dexia Crédit Local - 7/11 Quai André Citroën - Tour Cristal - BP 1002 - 75901 Paris cedex 15

Infos : <http://www.fondationdexiacreditlocal.org>

**Fondation Auchan pour la jeunesse**

La Fondation Auchan pour la jeunesse a été créée en décembre 1996 sous l'égide de la Fondation de France. Elle apporte son soutien aux projets situés en France métropolitaine et s'inscrivant dans le long terme, en dehors des opérations ponctuelles ou assimilées à du sponsoring. Elle intervient notamment dans trois domaines : la création d'emplois et d'activités à l'initiative de jeunes en insertion, l'animation de quartiers défavorisés en privilégiant le soutien scolaire, la prévention et la santé des jeunes en privilégiant les programmes d'éducation préventive à la bonne alimentation. La priorité est, en outre, donnée aux opérations situées à proximité d'un hypermarché, permettant la participation et l'implication des salariés d'Auchan à leur réalisation.  
[En savoir plus sur la Fondation Auchan pour la jeunesse](#)

#### **4- Comment démarcher les entreprises ?**

Beaucoup d'entreprises n'ont pas de politique de mécénat et c'est à vous de les solliciter. Contactez principalement les entreprises situées près de chez vous comme la boulangerie du coin ou la menuiserie la plus proche. Faites jouer vos relations et allez y à l'audace.

Commencez par vous renseigner sur l'état d'esprit et la personne à contacter. Envoyez un dossier personnalisé, simple dans lequel vous présentez votre projet. N'hésitez pas à mettre en avant votre notoriété locale, votre originalité et votre professionnalisme. Prenez le temps de rencontrer les responsables pour leur



expliquer en quoi vous comptez sur leur soutien. Soyez raisonnables dans le soutien que vous demandez, en fonction de la taille de l'entreprise. Le mécénat peut être financier, matériel ou médiatique.

### **5- Fondations de personnes ou associations**

Il existe de nombreuses associations ou fondations de personnes qui soutiennent des projets de solidarité internationale. Ceux-ci sont souvent très spécialisés et exigent donc des projets de qualité. Renseignez-vous donc bien sur la spécificité de chaque structure et ses exigences.

#### **La Guilde Européenne du Raid : Solidarités Etudiantes**

Il s'agit un programme de la Guilde Européenne du Raid destiné aux associations étudiantes de solidarité internationale et aux étudiants, afin de favoriser leurs projets. Solidarités Etudiantes propose aux étudiants une structure de coordination et d'information afin de favoriser le partage d'expérience et de former les responsables des associations étudiantes de solidarité internationale aux différentes étapes du montage de projet.

L'Agence de Microprojets de la Guilde Européenne du Raid a aussi mis en place des Dotations des Solidarités Nord-Sud de 1500 à 7500 euros, destinées à soutenir des projets associatifs de solidarité internationale.

[www.la-guilde.org](http://www.la-guilde.org)

#### **Le guide du routard : Les trophées du routard**

Les trophées du routard décernés chaque année ont pour but de soutenir les projets de solidarité, en France ou à l'étranger, réalisés par une équipe de deux personnes, entre 18 et 30 ans, pendant l'été (15 juillet au 15 novembre).

Critères de sélection des projets:

- Mobiliser une équipe de 2 personnes physiques, résidant en France, en Belgique ou en Suisse
- Manifester une réelle ambition d'aide au développement local, en France ou dans un pays étranger, dans le respect des habitants
- S'engager à réaliser un compte-rendu du voyage, accompagné d'un reportage photographique en vue d'une exposition.

[www.routard.com/planete\\_coulisse.asp?page=trophee](http://www.routard.com/planete_coulisse.asp?page=trophee)

#### **Prix de l'initiative étudiante**

Ce prix est mis en place par l'association Animafac.

Tous les projets, qu'ils aient été réalisés durant l'année universitaire ou qu'ils soient en cours d'élaboration, et quel que soit le domaine d'action, sont recevables (culture, solidarité, médias, international, environnement, etc.).

Les principaux critères de sélection sont la dimension collective, l'originalité et la pertinence (par rapport à la thématique du projet, son contexte géographique, social et culturel).

Les projets sont récompensés par des prix variant de 500 à 2000 €

Les dossiers sont téléchargeables en ligne. Date de dépôt des dossiers: juin

Prix de l'initiative étudiante, 3, rue Récamier, 75341 Paris cedex 07 - Tél. :01 42 22 15 15

[www.animafac.net](http://www.animafac.net)

#### **Trophée de l'Etudiant**

Les trophées de l'étudiant (Magazine l'étudiant) visent à récompenser les associations étudiantes.

[www.letudiant.fr](http://www.letudiant.fr)

### **Prix Istom du développement**

Le prix a pour but de récompenser un projet de développement présenté par une association étudiante ou un groupe d'étudiants. Celui-ci doit impérativement se dérouler dans un pays en développement et porter sur l'un des secteurs suivants : aménagement rural, gestion des ressources locales, vulgarisation des techniques agricoles

### **Les bourses Nicolas Hulot**

Les bourses Nicolas Hulot sont destinées à soutenir les initiatives individuelles ou collectives dont l'objectif est de promouvoir l'éducation à l'environnement

[www.acteurs-natures.org](http://www.acteurs-natures.org)

### **Fondation Pierre Barret :**

Projets à caractère humanitaire. Concours réservé aux élèves du groupe HEC, toutefois les équipes constituées peuvent comprendre des étudiants d'autres écoles ou facultés. Le montant de l'aide est variable. Renseignements auprès de la Fondation de France.

[www.fondationdefrance.net/jsp/site/Portal.jsp?page\\_id=28](http://www.fondationdefrance.net/jsp/site/Portal.jsp?page_id=28)

### **Association Frères d'espérance**

Aide au financement de projets de développement local qui n'excèdent pas 10 000 €

[www.fdesperance.org](http://www.fdesperance.org)

### **Association d'Aide à l'Humanitaire (AAH) :**

L'Association d'Aide à l'Humanitaire (AAH) accompagne et soutient des projets de solidarité qui visent à favoriser l'accès à l'éducation pour les jeunes en France et à l'étranger. Dans ce cadre elle attribue des bourses d'aide au développement. Le projet doit avoir un lien direct avec les thèmes de l'enfance et de l'éducation, une démarche réfléchie de long terme, avoir des conséquences clairement identifiables et mesurables

Les bourses de soutien allant de 1000 à 5000 € aux projets les plus solides. La participation de l'AAH ne dépassera pas 50% du budget total du projet.

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [www.aah.asso.fr](http://www.aah.asso.fr) et à renvoyer avant le 5 mars de l'année en cours.

# 5- Financements publics

La recherche de financements publics n'est pas à négliger, mais attention, si vous obtenez ces aides publiques, il vaut mieux disposer d'une avance de trésorerie. Les financements publics seront souvent longs à arriver sur votre compte en banque après la décision officielle.

## A- Au niveau local et départemental

### 1- Les Projets jeunes (63, 15, 03)

Dans le cadre du dispositif Envie d'Agir, Le ministère de la Santé de la Jeunesse et des sports, soutien au niveau départemental des projets en priorité collectifs portés par des jeunes de 11 à 30 ans, dans de multiples domaines : culturel, solidaire, environnement...

Ces aides peuvent aller jusqu'à 1600 euros par projet.

Contacts :

- *Philippe Vidal*, 04-73-34-91-86

D.R.J.S. CLERMONT-FERRAND

34, rue Albert Thomas-63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

- *Evelyne Roudier*, 04-70-46-84-60

D.D.J.S. ALLIER

Château de Bellevue -BP 93 - 03400 YZEURE

- *Gérard Delpy*, 04-71-48-72-66

D.D.J.S. CANTAL

3, rue Ampère-BP 73915007 AURILLAC CEDEX

- *Hélène Monteil*, 04-71-09-80-95

D.D.J.S. HAUTE LOIRE

24, boulevard Alexandre Clair-

43000 LE PUY EN VELAY

### 2- Action J 43

Sous l'égide de l'Association Départementale d'Animation Socio-Culturelle (ADASC) et en collaboration avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la communauté d'agglomération et la CAF, le Conseil Général participe au dispositif "Actions J" qui permet d'attribuer des bourses pouvant s'élever à 762,25 euros (5 000 F) en faveur de jeunes âgés de 13 à 25 ans ou aux associations support de leurs projets (maisons des jeunes et de la culture, missions locales, centres de loisirs sans hébergement, associations diverses...).

Les projets peuvent concerner des domaines variés : musique, spectacles divers, photos, nouvelles technologies, informatique et communication, animation, sport, mode, humanitaire...

Contact :

Coordinatrice du dispositif Action J43 - Christine MAURIN

Les mardis après-midi et mercredis matin - après-midi MPT Chadrac, 10 cours de la Liberté, 43770 CHADRAC Les jeudis matin - après-midi MJC d'Aurec sur Loire, Parc Liberté, 43110 AUREC-SUR-LOIRE Tel : 06 85 19 04 37

### 3- Mairies et conseils généraux

Vous pouvez solliciter les collectivités locales proches de chez vous (votre commune, votre ville, votre conseil général etc.)

Les collectivités locales peuvent octroyées :

- des subventions à des « acteurs » présents sur le « territoire » de la collectivité (Il est dans ce cas important de valoriser la dynamique locale que peut générer le projet).
- des cofinancements dans le cadre de la politique internationale de la collectivité locale (jumelages, coopération décentralisée etc.)

Renseignez vous auprès de vos collectivités locales, qui pourront vous fournir plus de précisions sur les procédures et critères d'éligibilité à ces divers financements.

S'il n'existe pas de procédures particulières vous pouvez les solliciter de façon spontanée en envoyant un dossier de présentation de votre projet au Président du Conseil Général ou au Maire, ou à la personne en charge des affaires internationales. Essayer de prendre un rendez-vous pour présenter directement votre dossier et n'hésitez pas à appeler régulièrement pour savoir où en est votre demande.

### **Conseil général du Puy-de-Dôme**

Le conseil général du Puy-de-Dôme dispose de 3 outils qui peuvent aider les jeunes dans le cadre de projets à l'étranger :

- une bourse pour l'aide au déplacement dans la cadre de stage à l'étranger;
- une bourse pour les chantiers de jeunes volontaires;
- enfin, chaque conseiller général dispose individuellement d'une DALD (dotation d'animation locale décentralisée) qui lui sert à aider des associations ou des projets sur son canton. Pour en bénéficier, il faut s'adresser à son conseiller, qui arbitre entre les différentes demandes.

*Informations complémentaires :*

*Direction Général de la vie Collective - Direction de l'Education - Service des collèges et de l'Enseignement - Tel. : 04 73 42 24 05*

*Consulter le guide des aides : [http://www.puydedome.com/Guide\\_des\\_aides-1054.html?1=1](http://www.puydedome.com/Guide_des_aides-1054.html?1=1)*

### **Conseil général de l'Allier**

Le Conseil général de l'Allier favorise les actions de coopération internationale, de développement ou économique menées par les porteurs de projets du département de l'Allier, en privilégiant les actions menées dans le cadre du développement durable et touchant les domaines de la santé, l'éducation, l'agriculture, la culture et la jeunesse, l'environnement, l'accompagnement des processus de décentralisation. Sont prioritaires les actions en direction des zones géographiques faisant l'objet d'un partenariat avec le conseil général ou faisant partie de la zone de solidarité prioritaire ainsi que les projets qui font l'objet d'une demande de financement auprès du Ministère des Affaires Etrangères.

Les voyages à l'étranger qui ne s'intègrent pas dans une action de coopération, notamment les voyages de découverte ou d'aventure, les stages d'étudiants à l'étranger ne sont pas subventionnables au titre de la coopération.

*Informations complémentaires :*

*Véronique HERUPE - service des stratégies Territoriales et de la Coopération Internationale - Tél. :04 70 34 40 03.*

*Site du conseil général de l'Allier - rubrique coopération internationale : <http://www.allier.fr>*

Par ailleurs, le Conseil général apporte une aide aux projets associatifs à destination des jeunes de l'Allier. Sont éligibles dans ce cadre, les voyages à l'étranger, les voyages de découverte ou d'aventure, les stages d'étudiants ainsi que les actions de coopération et d'humanitaire dans la mesure où elles ne sont pas déjà soutenues par le service Coopération du Conseil général. Les porteurs de projets doivent financer au moins 30% du budget sur leurs fonds propres.

Informations complémentaires : Bernadette CHAUMARD - Direction de la jeunesse de l'Education de la Culture et des Sports - Service Sports et Jeunesse - Tél. : 04 70 34 14 52  
Site du conseil général de l'Allier - rubrique jeunesse : <http://www.allier.fr>

## B- Au niveau régional

### 1- Conseil Régional – Programme jeunes solidarité internationale

Ce programme est destiné à aider les jeunes auvergnats intéressés par le secteur de la solidarité internationale afin qu'une culture de l'échange se développe, que des coopérations avec des jeunes d'autres pays s'engagent et que des projets de solidarité ou humanitaires se concrétisent. Ce programme soutient des projets portés par des jeunes issus des établissements secondaires de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, des centres de formation d'apprentis, des centres éducatifs pour handicapés, des écoles de formation aux soins infirmiers et d'assistants sociaux et de l'IUFM. A titre exceptionnel, des jeunes n'appartenant pas aux établissements précités, regroupés en association, peuvent présenter des projets concernant les pays qui sont liés à la région Auvergne par un accord de coopération décentralisée.

Pour plus d'informations :

Alexandra CHIROL Service Jeunesse, Sports et Vie Associative Tél. : 04 73 31 85 69

### 2- DRDJS – Défi Jeune

Pour plus d'information, contactez votre DDJS ou consultez le site [www.enviedagir.fr](http://www.enviedagir.fr)- Défi-Jeunes

Les prix régionaux Défi jeunes, d'une valeur de 2000 à 8500 euros récompensent les projets individuels ou collectifs de jeunes (de 18 à 30 ans), quels que soient leur statut (étudiant, salarié, demandeur d'emploi, stagiaire etc.), leur situation sociale, leur niveau d'études et le nombre de participants. Les prix sont attribués par un jury régional devant lequel le(s) jeune(s) présente(nt) son(leur) projet(s). Les jurys régionaux se réunissent une à trois fois par an. Pour les meilleurs projets réalisés, des prix nationaux de 3000 € sont attribués par un jury national aux lauréats régionaux dont le projet connaît une seconde phase de développement.

Pour être retenu par le jury Défi jeunes, le projet doit répondre le plus possible aux critères suivants : un défi personnel, une utilité sociale, un impact local, une inscription dans la durée, une valeur de communication et d'exemplarité.

Pour les projets de solidarité internationale, un diagnostic préalable de votre projet sera effectué par CERAPCOOP agréé par la DRDJS.

Contacts :

- **Philippe Vidal**, 04-73-34-91-86

D.R.J.S. CLERMONT-FERRAND

34, rue Albert Thomas-63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

- **Evelyne Roudier**, 04-70-46-84-60

D.D.J.S. ALLIER

Château de Bellevue -BP 93 - 03400 YZEURE

- **Gérard Delpy**, 04-71-48-72-66

D.D.J.S. CANTAL

3, rue Ampère-BP 73915007 AURILLAC CEDEX

- **Hélène Monteil**, 04-71-09-80-95

D.D.J.S. HAUTE LOIRE

24, boulevard Alexandre Clair-

43000 LE PUY EN VELAY



### **3- Le CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) - Dispositif Culture-Actions**

Il est destiné au financement des projets étudiants relevant des domaines de l'engagement : citoyenneté, solidarité, environnement, sport, solidarité internationale...

Les groupes d'étudiants ou les associations étudiantes peuvent également faire une demande. Prenez contact avec votre Crous qui vous conseillera dans le montage de votre projet, la constitution du dossier de candidature, les sponsors éventuels et vous indiquera le calendrier des réunions de la commission régionale qui sélectionne les projets.

Les trois meilleurs projets se voient décerner le Grand Prix de la Culture et sont dotés de 2 300 €, 1530 € et 770 €.

*CROUS de l'académie de Clermont-Ferrand*

*25 rue Etienne Dolet*

*63037 Clermont Ferrand Cedex1*

*Tél ;: 04 73 34 44 00*

[http://www.crous-clermont.fr/page\\_accueil.php](http://www.crous-clermont.fr/page_accueil.php)

### **4- Le fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes - FSDIE**

Ce fonds est alimenté par une partie des droits d'inscription acquittés par les étudiants auprès de leur université.

Les crédits du FSDIE sont affectés d'une part à l'aide aux projets étudiants et d'autre part à une aide sociale aux étudiants en difficulté. Dans chaque université, le conseil d'administration, détermine les pourcentages de crédits attribués à chacun des domaines dans les limites de 70 à 80 % pour l'aide aux projets et 20 à 30 % pour l'aide sociale.

## **C- Au niveau national**

### **Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE)**

#### **1- Le programme Jeunesse et Solidarité Internationale (JSI)**

Ce programme vise depuis 1997 à soutenir la rencontre de jeunes de 15 à 25 ans du Nord et du Sud par la réalisation de projets de solidarité internationale communs dans un pays de la Zone de Solidarité Prioritaire du ministère des Affaires étrangères (ZSP) ou en France.

Il s'adresse aux associations de solidarité internationale, ou aux mouvements ou fédérations de jeunesse. Les jeunes doivent constituer un groupe de 5 à 16 jeunes. Toute association requérante doit être parrainée par une association de solidarité internationale reconnue (Ligue de l'enseignement, fédération nationale Léo Lagrange, Peuples solidaires etc. (la liste se trouve sur le site du Ministère des Affaires Etrangères)).

Pour être éligibles, les jeunes doivent porter des projets de développement (de 3 à 4 semaines): à caractère social, culturel, éducatif ou sportif, ou des chantiers de construction, de réhabilitation, d'aménagement, dans les domaines rural, urbain ou environnemental. Ces projets doivent prendre place dans un des 53 pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) du Ministère des Affaires Etrangères (surtout en Afrique mais aucun pays d'Amérique Latine).

Attention, sont non éligibles au programme JSI : les projets de convoi de véhicules, de collecte, de prévention et d'information sur le SIDA ou les MST, les projets d'enseignement du français ou de soutien scolaire, les stages diplômants à caractère obligatoire dans un cursus scolaire ou universitaire.

Les projets sont soutenus à hauteur de 50% maximum du budget total, généralement entre 2000 et 7000 €.

4 dates de dépôt des dossiers par an.

*FONGEP*

*Secrétariat technique du programme JSI pour le MAEE*

*51, rue de l'Amiral Mouchez - 75013 PARIS*

*tel : 01.43.13.10.35*

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/ong-organisations-non-gouvernementales\\_1052/les-jeunes-solidarite-internationale\\_3960/rapprocher-les-jeunes-du-nord-du-sud\\_4080/jeunesse-solidarite-internationale\\_4099/programme-jsi\\_10295.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/ong-organisations-non-gouvernementales_1052/les-jeunes-solidarite-internationale_3960/rapprocher-les-jeunes-du-nord-du-sud_4080/jeunesse-solidarite-internationale_4099/programme-jsi_10295.html)

<http://www.fonjep.org>

## **2- Le Programme Ville Vie Vacances - Solidarité Internationale (VVV-SI)**

Ce programme du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) permet depuis 1991, à des jeunes de 17 à 25 ans, en difficulté ou issus des quartiers sensibles, de participer à la réalisation d'action de solidarité internationale dans les pays de la zone de solidarité prioritaire - ZSP (pays d'Afrique, Maghreb, Madagascar, Caraïbes, Pays du Mékong, Liban, Palestine) ou en France par l'accueil de groupes de jeunes du sud. "Ville, vie, vacances" doit permettre à des jeunes de bénéficier d'un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs attrayantes dont ils sont souvent exclus durant le temps de vacances scolaires. Le programme doit proposer des activités prévoyant une prise en charge éducative afin de contribuer à l'insertion sociale et citoyenne des jeunes.

Les projets éligibles à ce programme doivent donc être portés par des associations situées dans des zones relevant de la politique de la ville

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/programme\\_vvvs\\_i\\_2008.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/programme_vvvs_i_2008.pdf)

## **D- Au niveau européen**

### **Le programme Européen Jeunesse en Action - PEJA**

Ce programme communautaire d'éducation non formelle s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans. Une attention particulière est accordée à l'accès au programme des jeunes avec moins d'opportunités. Il permet entre autres de promouvoir la citoyenneté européenne, d'encourager les jeunes à la vie démocratique, d'agir pour la paix, la solidarité et la diversité culturelle.

Le PEJA comprend 5 actions dont 2 ouvertes pour les jeunes (Jeunesse pour l'Europe et Service volontaire européen) 3 ouvertes aux jeunes, aux animateurs et aux divers acteurs de jeunesse (Jeunesse dans le monde, soutien aux acteurs de jeunesse et soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse).

La priorité est donnée aux projets qui luttent contre l'exclusion et encouragent la tolérance, la promotion de la citoyenneté de l'Union européenne, les compétences linguistiques, aux projets qui donnent une place importante au sport et à la culture, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, au développement des réseaux de coopération au niveau



européen... Priorité est également donnée aux jeunes qui sont confrontés à des difficultés culturelles, sociales, physiques, mentales, économiques ou géographiques.

Les jeunes qui veulent participer aux actions 1, 2 et 3 dans le cadre du programme doivent contacter l'agence ou le correspondant du programme européen Jeunesse dans les Directions régionales Jeunesse et sport.

*Contacts :*

*DRDJS - Josyane Gautier - Correspondante régionale pour le programme européen jeunesse en action - Tél. : 04 73 34 91 67 - [josyane.gautier@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:josyane.gautier@jeunesse-sports.gouv.fr)*

## Conclusion quelques contacts utiles

Voici quelques contacts qui pourraient vous être utiles dans la préparation de votre projet.

### **L'espace Initiatives de l'Espace Info Jeunes**

Vous pouvez prendre rendez-vous avec l'animateur qui pourra vous conseiller dans le montage de votre projet.

Espace Info Jeunes

5, rue saint Genès

63000 Clermont-Ferrand

04-73-92-30-50

[www.espaceinfojeunes.net](http://www.espaceinfojeunes.net)

### **La Mission des Relations Internationales (MRI) de Clermont-Ferrand**

La MRI gère les relations avec les villes jumelles de Clermont-Ferrand (Aberdeen, Braga, Gornal, Norman, Oviedo, Regensburg et Salford). Elle mène aussi une coopération avec Marrakech (Maroc) et Bizerte (Tunisie).

Enfin, la MRI dispose d'un centre d'information international et européen.

17-19, rue des Archers

63000 Clermont-Ferrand

[www.clermont-international.org](http://www.clermont-international.org)

### **Le réseau CLARA - Conseil aux associations en région Auvergne**

18 rue de la Rochefoucault

63000 Clermont-Ferrand

04 73 90 41 76

[reseau.clara@wanadoo.fr](mailto:reseau.clara@wanadoo.fr)

### **Soleauvergne**

#### **Plateforme Eauvergne, Eau Solidarité Internationale**

Hôtel de région

13/15 avenue de Fontamaure - 63400 Chamalières

04 73 31 93 24 - [soleauvergne@hotmail.fr](mailto:soleauvergne@hotmail.fr)

### **Base de données des dispositifs de financements**

Ce site s'adresse aux porteurs de micro-projets de solidarité internationale (budget total inférieur à 100 000 euros) et recense près de 350 dispositifs de financements de projets. Il a pour objectif de : faciliter les démarches de recherche de financements, en permettant à chacun d'identifier un nombre important de partenaires financiers potentiels, encourager un meilleur ciblage des demandes de financements par une information claire et actualisée sur les critères d'éligibilité des bailleurs..

[www.microprojets.org](http://www.microprojets.org)

### **Base de données Ministère des Affaires Etrangères**

Cette base de donnée qui répertorie un grand nombre dispositifs d'appui pour les jeunes porteurs de projets de solidarité internationale. N'hésitez pas à la consulter.

[http://www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/base\\_solidarite/](http://www.diplomatie.gouv.fr/solidarite/base_solidarite/)

### **Etudiants et développement**

C'est un réseau d'associations étudiantes de solidarité internationale qui informe, accompagne et forme les jeunes porteurs de projets solidaires.

<http://www.etudiantsetdeveloppement.org>

